# CHATENOIS-LES-FORGES

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**N°142 / 2026**

## Fermeture du Complexe Sportif

Madame le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

Vu le code général des collectivité territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2211 du CGCT,
Vu l'article L.2212-1 et suivants du CGCT sur les pouvoirs de la police municipale du Maire,
Vu la délibération 093-2022 relative à l'élection du Maire,
Vu la délibération 096-2022 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens lors de l'installation et du déroulement des manifestions organisées dans le cadre du Téléthon,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le gymnase et ses annexes seront fermés du vendredi 04 décembre 2026 à 7h00 jusqu'au lundi 07 décembre 2026 à 12h00 inclus, afin de permettre l'installation et le déroulement des manifestations organisées à l'occasion du Téléthon.

**ARTICLE 2 :** L'ensemble du complexe sportif, comprenant notamment les terrains, les annexes et la piste d'athlétisme, sera fermé le samedi 5 décembre 2026 de 05h30 à 22h00, à l'occasion de la manifestation des « 12 heures de course des sapeurs-pompiers de Châtenois-les-Forges ».

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie et consultable sur le site internet de la commune.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5 :** Madame le Maire est chargée de l'exécution présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Une copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Châtenois-les-Forges,
- Services techniques municipaux,
- Responsable du SDIS,
- Aux associations de la commune,

Châtenois-les-Forges, le 12 novembre 2026

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF